



PROVINCE DE QUÉBEC MRC de La Haute-Gaspésie

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, tenue le vingt-troisième jour de mai deux mille dix-sept, à 19 h 15, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Sont présents :

- M. Allen Cormier, préfet, MRC de La Haute-Gaspésie
- M. Judes Landry, maire, ville de Cap-Chat
- M. Simon Deschênes, maire, ville de Sainte-Anne-des-Monts
- M. Dario Jean, maire, municipalité de Marsoui
- M. Réjean Normand, maire, municipalité de Rivière-à-Claude
- M^{me} Lynda Laflamme, maire, municipalité de Mont-Saint-Pierre
- M. Joël Côté, maire, municipalité de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine

Sont absents :

- M. Yves Sohier, maire, municipalité de La Martre
- M. Serge Chrétien, maire, municipalité de Saint-Maxime du Mont-Louis

Est également présent :

- M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, MRC de La Haute-Gaspésie

L'avis de convocation a été signifié, tel que requis à l'article 153 du *Code municipal du Québec*, aux membres du conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 15 par M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire.

RÉSOLUTION NUMÉRO 9881-05-2017 TNO

Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, adopte l'ordre du jour tel qu'il a été présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION NUMÉRO 9882-05-2017 TNO

Inondations printanières, dépenses autorisées, réparation de routes

CONSIDÉRANT l'article 937 du *Code municipal du Québec*, la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, a effectué des dépenses lors des inondations printanières en mai 2017 sur les territoires non organisés (TNO) de la MRC;

CONSIDÉRANT le rapport qui motive ces dépenses ;

CONSIDÉRANT QUE suite à ces inondations printanières, des travaux doivent être réalisés sur les TNO de la MRC au cours des prochains mois ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÈNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS :

1. autorise les dépenses effectuées lors des inondations printanières en mai 2017 sur les TNO de la MRC pour la surveillance et les travaux d'urgence, au coût de 41 928,06 \$, lequel montant sera prélevé dans *Voirie locale*;
2. autorise à effectuer des dépenses pour réaliser des travaux en adjugeant, de gré à gré, à une entreprise un contrat de moins de 24 999 \$, lequel montant sera prélevé dans *Voirie locale*;
3. lance des appels d'offres, sur invitation, pour réaliser des travaux entre 25 000 \$ et 99 999 \$, lesquels montants seront prélevés dans le surplus accumulé TNO ;
4. lance des appels d'offres, lesquels seront publiés dans le système électronique d'appel d'offres (SEAO), pour réaliser des travaux de 100 000 \$ et plus, lesquels montants seront prélevés dans le surplus accumulé TNO.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9883-05-2017 TNO

Inondations printanières, demande de réclamation, ministère de la Sécurité publique

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement du Québec a mis en place un programme d'aide financière spécifique relatif aux inondations survenues entre le 5 avril et le 16 mai 2017 dans les municipalités du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise à aider financièrement les sinistrés (particuliers, entreprises, autorités responsables de la sécurité civile, autorités locales et régionales et régies intermunicipales) qui ont subi des dommages ou qui ont déployé des mesures préventives temporaires lors de ces inondations ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à déposer une demande de réclamation dans le cadre du programme d'aide financière spécifique relatif aux inondations survenues entre le 5 avril et le 16 mai 2017 dans les municipalités du Québec, de 465 000 \$, au ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9884-05-2017 TNO

TECQ 2014-2018, nouvelle programmation de travaux révisés

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, s'est engagée à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux révisés, approuvée par résolution numéro 9750-02-2017 TNO ;

CONSIDÉRANT QUE des travaux doivent être réalisés suite aux inondations printanières connues en mai 2017;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME LYNDY LAFLAMME ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS :

1. informe le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire des modifications apportées à la programmation de travaux révisés, approuvée par la résolution numéro 9750-02-2017 TNO titrée *TECQ 2014-2018, programmation de travaux révisés, résolution remplacée* ;
2. approuve le contenu et autorise l'envoi au Ministère de la nouvelle programmation de travaux révisés et de tous les autres documents exigés par ce dernier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9885-05-2017 TNO

Offre de services, Stantec, projet *Réparation d'un affaissement le long de la rivière Ste-Anne, le long de la route St-Joseph-des-Monts, sur le territoire des TNO de La Haute-Gaspésie*

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de Stantec pour le projet *Réparation d'un affaissement le long de la rivière Ste-Anne, le long de la route St-Joseph-des-Monts, sur le territoire des TNO de La Haute-Gaspésie*, datée du 23 mai 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet consiste à :

procéder à la réparation d'un affaissement le long de la route St-Joseph-des-Monts. La zone problématique est située près de la limite du parc de la Gaspésie, sur le territoire des TNO de la MRC de La Haute-Gaspésie. De plus, un élargissement de chaussée est prévu pour sécuriser la route à cet endroit. La longueur d'intervention est d'environ 50 mètres ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES, retienne l'offre de services professionnels de Stantec de 21 000 \$, plus les taxes applicables (TPS et TVQ), pour le projet *Réparation d'un affaissement le long de la rivière Ste-Anne, le long de la route St-Joseph-des-Monts, sur le territoire des TNO de La Haute-Gaspésie*, datée du 23 mai 2017, laquelle somme sera prélevée dans *Voirie locale*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9886-05-2017 TNO

Élaboration du devis d'appel d'offres pour l'installation de gabions et l'élargissement de la route Saint-Joseph-des-Monts, mandat au directeur général et secrétaire-trésorier

CONSIDÉRANT QUE le coût du projet pour l'installation de gabions et l'élargissement de la route Saint-Joseph-des-Monts dépasse 100 000 \$;

CONSIDÉRANT la *Politique de gestion contractuelle* des TNO de la MRC de La Haute-Gaspésie ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES, mandate le directeur général et secrétaire-trésorier pour élaborer le devis de l'appel d'offres pour l'installation de gabions et l'élargissement de la route Saint-Joseph-des-Monts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9887-05-2017 TNO

Appel d'offres public, installation de gabions et élargissement de la route Saint-Joseph-des-Monts

CONSIDÉRANT QUE suite aux inondations printanières de mai 2017, la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires

non organisés, doit installer des gabions et élargir la route Saint-Joseph-des-Monts ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, lance un appel d'offres public, lequel sera publié dans le système électronique d'appel d'offres (SEAO), pour installer des gabions et élargir la route Saint-Joseph-des-Monts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. RÉJEAN NORMAND, il est résolu de lever la séance à 19 h 30.

Sébastien Lévesque
Directeur général et secrétaire-trésorier

Allen Cormier, préfet

Je, Allen Cormier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du « Code municipal du Québec ».

